

---

## Renvoi au comité des finances de la demande de secours du citoyen Fréminet, ex-chanoine de Châlons, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des finances de la demande de secours du citoyen Fréminet, ex-chanoine de Châlons, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) pp. 193-194;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_31986\\_t1\\_0193\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31986_t1_0193_0000_10)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Insertion au bulletin de la première partie de l'adresse; renvoi de la seconde au ministre de la justice (1).

## 30

La société populaire de Montdidier annonce qu'elle a célébré la reprise de Toulon d'une manière républicaine; qu'une souscription fut ouverte pour distribuer du pain et de l'argent aux indigens, et qu'elle fut aussitôt remplie; que les bustes de Lapeletier et Marat ont été religieusement déposés dans le temple de la Raison; que la citoyenne qui représentoit la déesse de la Raison a fait entendre ses vœux pour les infortunés que des erreurs religieuses avoient un instant égarés; que le représentant du Peuple Dumont a rendu ces citoyens à la liberté. La société joint à cette lettre un état des dons et offrandes faits au même moment à la Patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Montdidier: s.d.] (3)

« Citoyens représentants,

Nous ne vous adressons pas de vains complimens, le langage de l'adulation ne convient ni des hommes libres, ni à leurs représentants, mais nous aimons à vous rendre compte de notre conduite, et de celle de notre commune, c'est un plaisir pour des enfants de prouver à leurs pères qu'ils sont dignes d'eux, de leur montrer comme ils profitent de leurs legons, comment ils suivent leur exemple.

Nous avons appris la prise de Toulon, la nouvelle étoit sûre, mais point officielle, et nous avions déjà invité la municipalité à improviser une fête pour célébrer ce grand événement, la loi qui en fixoit le jour dans toute la république nous est parvenue, et pour y obéir nous avons suspendu l'explosion de notre allégresse.

Cette fête a été célébrée au jour désigné par votre décret. Une pompe vaine et stérile, un appareil fastueux caractérisoient autrefois les fêtes ordonnées par le despotisme, nous nous avons cru que faire du bien aux malheureux étoit une fête plus digne d'un peuple républicain. Nous avons donc ouvert une souscription pour distribuer du pain et de l'argent aux indigens, un simple feu de joie a été allumé, des chants de triomphe se sont faits entendre, au pied de l'arbre de la Liberté, des danses ont terminé cette fête, dont la joie publique faisoit un spectacle intéressant pour des amis de la Liberté.

La superstition n'existe plus dans nos murs, la raison y a son temple, elle y a été conduite sur son char aux couleurs nationales, elle a vu l'encens fumer sur son autel, elle a vu les bustes de Marat et Le Peletier religieusement déposés à côté d'elle, elle a entendu chanter sa victoire, celles de la République, la destruction

des abus, elle a vu disparaître dans les flammes les débris honteux du fanatisme et de la crédulité.

Pendant ce temps des malheureux gémissaient dans les fers à Amiens, un instant d'erreur religieuse les avoit entraînés à des excès, la citoyenne Couvreur qui représentoit la raison a été touchée de leur sort, elle a fait entendre ses vœux pour leur délivrance, deux membres pris dans le sein de la Société ont volé avec elle à Abbeville auprès du représentant du peuple Dumont, il a écouté favorablement la voix de la raison, les chaînes des détenus ont été brisées, et ils sont revenus au milieu de nous, aux cris unanimes de Vive la République! Vive la Montagne. Vive Dumont!

Au milieu de ces fêtes, nos regards se portent sur nos braves frères d'armes, nous connaissons leurs besoins, en bas, souliers, chapeaux, et chemises, nous les avons exposés à nos concitoyens et à l'instant l'autel de la patrie a été surchargé de dons en effets et en argent, un de nos membres s'est chargé d'aller les leur distribuer.

D'autres membres ont parcouru toutes les communes du district, ils ont peint avec énergie les besoins de nos volontaires, l'attendrissement des orateurs a bientôt passé dans les cœurs de tous les habitants des campagnes, une émulation généreuse s'est établie parmi eux et ils ont mis l'empressement le plus vif à venir apporter au district leurs offrandes abondantes et multipliées, nous joignons ici l'état des dons offerts à la Société, à la municipalité de Montdidier et à l'administration.

Voilà, Représentants ce que nous avons fait. Vous restez à votre poste, vos travaux ont été pénibles mais vous commencez à en recueillir le fruit, le despotisme détruit, le fanatisme abattu, le fédéralisme déjoué et puni: Toulon, Wissembourg, la Vendée, vous présagent d'autres succès et le moment approche où le français libre et heureux apprendra à l'Europe devenue plus éclairée (*sic*) à apprécier, à conquérir et à conserver la liberté, l'égalité, ces deux biens inestimables sans lesquels il ne peut exister ni vraie gloire ni bonheur durable.»

BILLECORS (*présid.*), HANOCY (*vice-présid.*),  
LEUDORNEY (*vice-présid.*), LIMONAL (*secrét.*),  
DELAPORTE (*secrét. adjoint*), BOULANGER  
(*secrét. adjoint*).

## 31

La section des Lombards appuie la demande de secours faite par le citoyen Beisson.

Renvoyé au comité des secours publics (1).

## 32

Le citoyen Fréminet, ex-chanoine de Châlons, fait passer des réclamations au sujet d'une maison qu'il a occupée jusqu'ici: croyant assurer cette jouissance, il a fait une renonciation

(1) P.V., XXXI, 352-53. B<sup>10</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>); M.U., XXXVII, 44; C. Eg., n<sup>o</sup> 550.

(2) P.V., XXXI, 353. B<sup>10</sup>, 30 pluv. (suppl<sup>1</sup>); C. Eg., n<sup>o</sup> 550; M.U., XXXVII, 44.

(3) C 291, pl. 928, p. 10. Analyse (p. 9).

(1) P.V., XXXI, 353.

d'une pension en faveur de la République; il craint aujourd'hui de se voir sans asyle et sans secours.

Renvoyé au comité des finances (1).

### 33

Le citoyen Seryès envoie deux exemplaires des *Décades Républicaines*.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

### 34

La société populaire d'Aunay-la-Rivière et la municipalité du même lieu offrent à la Convention nationale 44 liv. 2 s. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

L'ORATEUR. Citoyens représentants,

Les officiers municipaux de la commune d'Aunay-la-Rivière, et la Société populaire du dit lieu m'ont chargé d'offrir à la patrie une somme de 44 l. 2 en numéraire accompagnée de deux adresses. Cette mission est douce et chère à mon cœur.

Ces braves citoyens, croient inutile de vous inviter à rester à votre poste, parce qu'ils se rappellent le serment que vous avez fait de sauver la République qui serait perdue si vous en abandonniez le gouvernail dans les moments d'orage. Continuez, dirent-ils, ce que vous avez si glorieusement commencé, faites trembler les tyrans et les ennemis de la liberté, point de paix, point de trêve que la République ne soit universellement reconnue.

Notre bonheur sera votre ouvrage et vous deviendrez l'admiration de l'univers étonné.

[La comm. à la Conv.; Aunay, 5 pluv. II] (4)

« Représentants Montagnards,

Les sans-culottes et républicains de la commune d'Aunay-la-Rivière, vous déclarent qu'ils ont envoyé deux de leurs cloches à la fonderie des canons, tout le cuivre provenant de leur ci-devant église, a ainsi que tous les fers et grilles et un cercueil de plomb que nous avons fouillé dans la dite ci-devant église, pour casser la gueule à nos ennemis et toute l'argenterie jusqu'aux marmites à bon Dieu, et ont chassé de leur sein un desservant fanatique, ne voulant plus reconnaître aucun culte que celui de la raison, vous observant que si nous avons eu un curé plus longtemps, c'était en considération de notre ancien, actuellement agent national au directoire du district de Pithiviers, que nous avons toujours reconnu pour un vrai républicain, lequel a actuellement abdiqué ses fonctions, et en outre nous vous faisons passer en numéraire la somme de 26 l. 2 s., laquelle somme provient des

ci-devant confréries dites du Saint-Sacrement et de la soi-disant sainte-Vierge, plus 6 l. en argent de don patriotique par le citoyen Delamarre, chirurgien, et 12 l. en argent en échange d'assignats de pareille somme fait par le citoyen Simon Jousselein, aubergiste, total 44 l. 2 s. Nous vous envoyons cette somme afin que vous fassiez disparaître le portrait de cet infâme Capet, pour y faire renaître les signes de notre liberté, en même temps, nous vous invitons à ne point quitter votre poste que vous n'avez détruit tous les despotes coalisés contre la République. »

LANDRY (marie), POISSON (off. mun.), DELORME (agent nat. prov.), PICARD (notable), DELAMARRE (notable), VANTENET (secrét. greffier).

[La Sté popul. à la Conv.; Aunay, 30 niv. II]

« Représentants Montagnards

La Société populaire et républicaine d'Aunay-la-Rivière, District de Pithiviers, département du Loiret, vous déclare qu'elle a ouvert une souscription pour l'équipement d'un cavalier, en imitant nos frères de Franciade; cette inscription a produit la somme de 106 l., que nous avons fait passer à la Société populaire de Pithiviers, chef-lieu de notre district, afin qu'elle grossisse leurs souscriptions pour l'équipement de nos braves guerriers, à l'exemple de nos frères de Franciade.

Nous vous déclarons de plus que nous avons envoyé au Directoire du district 76 chemises et un ballot de vieux linge propre à faire du (sic) charpie, le tout provenant des dons patriotiques faits par les citoyens de notre commune qui se sont tous empressés de les faire avec le zèle de vrais patriotes. Nous y joignons 3 paires de souliers.

Nous vous invitons à ne point quitter votre poste que tous les despotes coalisés contre la République ne soient anéantis.

Vive la Montagne. Périront les royalistes et les aristocrates.

Vive la République, une et indivisible ou la Mort. »

HUET (présid.), PIQUOT (vice-secrét.),  
VANTENET (secrét.).

### 35

L'adjudant-général Thuring demande justice des vexations qu'il dit avoir éprouvées des citoyens Clémence et Marchand, commissaires du conseil exécutif.

Renvoyé au comité de salut public (1).

### 36

Le citoyen Lafon-Laduye réclame un bien qu'à tort, dit-il, on veut faire regarder comme domaine national.

Renvoyé au comité de législation (2).

(1) P.V., XXXI, 353.

(2) P.V., XXXI, 353.

(3) P.V., XXXI, 354.

(4) C 291, pl. 928, p. 21, 22, 23.

(1) P.V., XXXI, 354.

(2) P.V., XXXI, 354.